



## PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle des membres de l'APCHQ Montérégie-Suroît, tenue le mardi 26 novembre 2019 à 17h00 à l'APCHQ Montérégie-Suroît située au 21, boul. de la Cité-des-Jeunes Est, local 210, Vaudreuil-Dorion QC J7V 0N3.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président, Monsieur Jean St-Pierre, ayant constaté le quorum déclare l'assemblée ouverte à 17h15 et rappelle que, conformément à l'article 4.4 des règlements généraux de l'APCHQ Montérégie-Suroît, toutes les décisions prises lors de cette assemblée seront obligatoires pour tous les membres.

### **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le président procède ensuite à la lecture de l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle, lequel avait été expédié préalablement à tous les membres de l'Association.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président de l'Association procède à la lecture de l'ordre du jour lequel est adopté tel quel.

**19-15**

Adopté à l'unanimité

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 NOVEMBRE 2018**

Les membres de l'assemblée ayant tous reçus et pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 8 novembre 2018 dispensent le président de l'Association d'en faire lecture et conviennent de l'adopter tel que déposé. En conséquence, ledit procès-verbal est adopté.

**19-16**

Adopté à l'unanimité

## **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT, MONSIEUR JEAN ST-PIERRE**

Le président de l'Association, Monsieur Jean St-Pierre, adresse aux membres son rapport annuel sur les dossiers de l'Association provinciale et les informe des différentes interventions effectuées par l'Association.

## **6. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Nathalie Mercier informe les membres de l'assemblée de l'évolution des dossiers de l'association régionale pour l'année 2018-2019.

## **7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION**

Le président invite Monsieur Sylvain Castonguay, trésorier de l'APCHQ Montérégie-Suroît à présenter le rapport de mission d'examen de la firme Séguin & Haché pour l'année financière 2018-2019. Les membres acceptent les états financiers tels que présentés.

19-17

Adopté à l'unanimité

## **8. RATIFICATION DES DÉCISIONS ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2018-2019**

Le président informe les membres de l'assemblée de la décision des membres du conseil d'administration lors de la réunion du 25 novembre 2019.

- Une augmentation de 5,00\$ pour la cotisation entrepreneur général et entrepreneur spécialisé.
- Une augmentation de 5,00\$ pour la cotisation Associé et Fournisseur.

	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
Entrepreneur spécialisé	600,00\$	605,00\$
Entrepreneur général	690,00\$	695,00\$
Associé / Fournisseur	410,00\$	415,00\$

Le président informe également les membres de l'assemblée de la modification des règlements généraux avec l'ajout suivant :

## **5.9 – OBSERVATEURS :**

Un observateur est tout membre en règle de l'Association ou toute personne invitée par le conseil d'administration à assister à une réunion. L'observateur n'a pas le droit de vote et a droit de parole selon les modalités suivantes :

- i) pour chaque point de l'ordre du jour, un observateur ne peut intervenir qu'une seule fois à moins qu'exceptionnellement, le président n'en décide autrement ;
- ii) toute intervention d'un observateur est limitée à deux minutes à moins qu'exceptionnellement, le président n'en décide autrement ;
- iii) les interventions des observateurs n'apparaissent pas au procès-verbal ;

L'observateur est tenu de quitter l'assemblée lorsque le huis clos est décrété. Le président peut, toutefois, à sa discrétion, désigner certains points à l'ordre du jour comme étant « sans observateurs », et demander à l'observateur de quitter la réunion pendant la discussion portant sur ces points.

L'observateur est tenu, comme tout membre régulier, à la confidentialité et/ou discrétion la plus absolue sur tous les documents, discussions et interventions de nature confidentielle. Il est tenu de signer un formulaire à cet effet lors de chaque présence.

Un maximum de 3 observateurs est admis par réunion, à moins que le président en décide autrement.

Les membres de l'Assemblée générale ratifient les décisions du conseil d'administration pour l'année 2018-2019.

**19-18**

Adopté à l'unanimité

## **9. ÉLECTIONS**

### **10.1 RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLECTION**

Le président Monsieur Jean St-Pierre invite Me Pierre-Olivier Baillargeon, de la firme Crochetière, Pétrin, avocats à présider les élections.

Le président d'élection, Me Pierre-Olivier Baillargeon informe les membres de l'assemblée que conformément aux règlements généraux de l'Association, les affaires de l'Association sont administrées par un conseil formé de neuf (9) membres et que le terme d'office d'un administrateur élu est de trois (3) ans.

Cette année, 3 administrateurs terminent leur mandat :

Monsieur Sylvain Farand, qui a décidé de ne pas briguer de nouveau mandat  
Monsieur Maxime Labelle  
Monsieur Normand Sauv 

5 bulletins de pr sentation conformes ont  t  re us. Les candidats en lice sont :

Monsieur Maxime Labelle  
Madame Evelyne Langlois  
Monsieur Dominique Sauv   
Monsieur Normand Sauv   
Monsieur Simon St-Pierre

Le pr sident d' lection invite chaque candidat   prendre la parole afin de se pr senter   l'Assembl e avant de proc der aux  lections par vote secret.

Avant le vote secret, le pr sident d' lection rappelle   l'Assembl e que 3 postes sont disponibles sur 5 mises en candidatures re ues, donc que les membres doivent voter pour 3 personnes sur leur bulletin de vote et que seuls les noms des gagnants seront mentionn s et non pas le nombre de vote re us.

Il rappelle  galement que conform ment aux r glements g n raux de l'Association, chaque membre en r gle a droit   un vote. Les membres conditionnels n'ont pas le droit de vote aux Assembl es. Toute d cision est prise   la majorit  des voix des membres pr sents en personne. En cas d' galit  des voix, le pr sident de l'Assembl e, en l'occurrence M. Jean St-Pierre a un second vote ou vote pr pond rant.

Une fois les votes termin s, le pr sident d' lection r cup re tous les bulletins de vote et se retire quelques minutes avec les membres du comit  d' lection afin de faire le d compte.

Le comit  d' lection est compos  de messieurs Jean St-Pierre, Sylvain Castonguay et Christian Miron.

## **10.2  LECTION DES ADMINISTRATEURS**

Apr s le d compte des votes, le pr sident d' lection annonce   l'Assembl e les r sultats des  lections.

Les 3 candidatures retenues sont les suivantes :

Madame Evelyne Langlois  
Monsieur Dominique Sauv   
Monsieur Simon St-Pierre

Le pr sident d' lection f licite les membres nouvellement  lus.

Le président d'élection remercie messieurs Maxime Labelle et Normand Sauvé d'avoir posé leur candidature. Il les remercie également pour leur intérêt envers la gouvernance de notre association.

Les candidatures dûment proposées et appuyées, pour les postes électifs, sont les suivants :

Madame Sylvie Rollin  
Monsieur Jean St-Pierre  
Monsieur Christian Miron  
Monsieur Sylvain Castonguay  
Monsieur André Cartier  
Monsieur Sylvain Brunet  
Madame Evelyne Langlois  
Monsieur Dominique Sauvé  
Monsieur Simon St-Pierre

À ce stade de l'assemblée, les administrateurs nouvellement élus sont invités à se retirer afin de nommer les officiers. En conséquence, l'assemblée est ajournée pour quelques minutes.

### **10.3 DÉSIGNATION DES OFFICIERS**

Au retour des administrateurs, le président d'élection, Me Baillargeon présente les officiers de l'APCHQ pour l'année financière 2019-2020.

<b>Secrétaire-trésorier</b>	Sylvain Castonguay
<b>Vice-président</b>	Christian Miron
<b>Président ex-officio</b>	André Cartier
<b>Président</b>	Jean St-Pierre

Le président d'élection cède ensuite la parole au président élu, Monsieur Jean St-Pierre.

Monsieur St-Pierre adresse une allocution à titre de président de l'APCHQ Montérégie-Suroît.

Le président entend fournir tous les efforts nécessaires à la défense des dossiers qui affectent notre industrie et à travailler à améliorer les services que l'APCHQ offre à ses membres. Il profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur disponibilité ainsi que pour leur

collaboration au sein du conseil. Il remercie aussi les membres de l'Association pour leur fidélité.

**19-19**

Adopté à l'unanimité

Le président profite de l'occasion pour rendre hommage à monsieur Sylvain Farand pour son implication au sein du conseil d'administration dans les 8 dernières années.

#### **10. NOMINATION D'UN EXPERT COMPTABLE**

Les membres de l'Assemblée générale ont déjà octroyé le mandat à la firme Séguin & Haché à compter de l'année 2016-2017 pour une durée de 5 ans avec renouvellement chaque année.

Le comité d'audit recommande la reconduction de la firme Séguin & Haché comme expert comptable pour une mission d'examen pour l'année se terminant le 30 juin 2020.

**19-20**

Adopté à l'unanimité

#### **11. QUESTIONS DIVERSES**

Le président s'enquiert auprès de l'assemblée afin de connaître tout sujet particulier devant être traité à ce point de l'ordre du jour.

Aucune question n'est soulevée à ce point de l'ordre du jour.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 18h45.

**19-21**

Adopté à l'unanimité

---

Sylvain Castonguay  
Secrétaire-trésorier

---

Nathalie Mercier  
Directrice générale